



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

91e séance plénière

Vendredi 18 juin 2004, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Chimphamba
(Malawi), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 17 j), 118, 121, 121 conjointement avec 131, 134, 137, 138, 140, 141, 142, 145 a) et b, 146 et 147, 127 conjointement avec 134, 134, 136 à 138, 140 à 143 a), 144, 145 a) et b), 146, 147, 165, 167, 168, 170 et 119 de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions de délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière que l'a fait la Cinquième Commission, à moins d'avoir été avisés autrement à l'avance. Cela veut dire que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que l'Assemblée adoptera sans vote les recommandations que la Cinquième Commission a adoptées sans vote.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Point 17 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

j) Nomination d'un membre de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/819)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 du rapport, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Gilberto Paranhos Velloso, du Brésil, membre de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat commençant le 18 juin 2004 et s'achevant le 31 décembre 2005.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer la personne recommandée par la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 j) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 118 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/570/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/249 B)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 118 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 121 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/573/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/294)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote, puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à l'Irlande, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

Mme Stanley (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

Nous souhaitons souligner l'importance que l'Union européenne attache au Plan-cadre d'équipement et notre profonde déception de voir qu'il a été impossible à la Cinquième Commission de s'accorder sur une résolution à la présente session. Néanmoins, nous estimons que le travail préparatoire qui a été effectué en vue de parvenir à un projet de résolution a été fondamentalement utile. Nous avons eu un bon dialogue, et les motivations et objectifs des

délégations et des groupes ont été débattus concernant cette question vitale. Nous regrettons que les éléments clefs de notre proposition n'aient pas reçu l'approbation du pays hôte. Nous reviendrons bien évidemment sur toutes ces questions à la cinquante-neuvième session.

Lors de la séance plénière de la Cinquième Commission tenue plus tôt ce mois, j'ai fait une déclaration au nom de mon groupe concernant le Plan-cadre d'équipement. Dans cette déclaration, nous avons clairement énoncé les messages que nous voulions voir inclus dans le projet de résolution, notamment s'agissant de la responsabilité du pays hôte et de la nécessité d'obtenir de nouvelles options pour le financement et la réalisation du Plan-cadre d'équipement.

L'Union européenne considère que l'offre provisoire relative à un prêt avec intérêt ne répond pas à nos attentes à l'égard des responsabilités du pays hôte et elle prie le Secrétaire général d'examiner toutes les options possibles, y compris celle d'une offre plus substantielle de la part des États-Unis, qui nous permettraient de mettre en oeuvre le Plan-cadre d'équipement d'une manière plus rentable. L'Union européenne demeure fermement attachée au Plan-cadre d'équipement et nous sommes disposés à coopérer, tant avec le Secrétariat qu'avec les délégations, afin de prendre une décision sur le nouveau bâtiment de l'ONU, qui serait appelé DC-5, à l'automne.

M. Stoffer (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait apporter quelques précisions concernant le Plan-cadre d'équipement et l'offre de financement provisoire faite par les États-Unis.

Nous partageons pleinement la position de tous ceux qui demandent que le Plan-cadre d'équipement progresse aussi rapidement que possible de sorte que nous puissions remédier aux lacunes de sécurité et de sûreté des bâtiments qui forment le Siège de l'Organisation des Nations Unies et que nous soyons sûrs que ces insuffisances seront réglées le plus vite possible. Nous devons maintenir le Plan-cadre d'équipement sur les rails. En février de cette année, le Président des États-Unis d'Amérique a présenté au Congrès des États-Unis, pour approbation, son budget pour l'année fiscale 2005, comprenant notamment une offre consistant à financer la totalité du coût du Plan-cadre d'équipement, estimé à 1,2 milliard de dollars.

Au cours des négociations que nous avons eues sur le Plan-cadre d'équipement en 2002, les États-Unis n'ont jamais proposé de mécanisme de financement spécifique, et certainement pas de prêt sans intérêt, dans la mesure où nous n'étions, à l'époque, pas en mesure de savoir ce que le Président inclurait dans sa présentation du budget de l'année fiscale 2005.

L'engagement financier des États-Unis à l'égard de l'ONU a été pour la première fois démontré dans les années 40 lorsqu'ils ont accordé un prêt sans intérêt pour la construction des bâtiments formant le Siège actuel. La famille Rockefeller a fait don de la parcelle de terrain sur laquelle s'élève aujourd'hui l'ONU. Nous sommes maintenant au début du XXI^e siècle et les États-Unis sont disposés à montrer une fois encore leur ferme engagement. Cette fois, nos ressources contribueront à rénover, reconstruire et moderniser le Siège, vieux de 60 ans, de la plus importante organisation internationale au monde. Le Gouvernement des États-Unis, au niveau fédéral, offre un prêt avec intérêt couvrant la totalité du coût du projet. Nous payerons notre part du capital plus les intérêts. Nous pensons que le taux d'intérêt que nous proposons est très avantageux et il le restera pour les 30 prochaines années. Les États Membres devront envisager la meilleure manière de rembourser ce prêt sur une période allant jusqu'à 30 ans ou moins, selon ce qu'ils décideront. Le taux d'intérêt variera directement en fonction de la durée de remboursement du prêt, le taux d'intérêt le plus bas étant accordé pour la période de remboursement la plus courte. Il s'agit d'une offre équitable et raisonnable.

Les États-Unis accordent plus d'un milliard de dollars chaque année dans le cadre de contributions volontaires, en plus de leur quote-part. Nous avons fait une offre financière concernant le Plan-cadre d'équipement pour que le projet puisse avancer sans délai. Si d'autres offres de financement étaient faites, nous nous féliciterions qu'elles soient proposées et envisagées en même temps que la nôtre ou au lieu de la nôtre.

Je tiens à ajouter un dernier point qui est souvent négligé dans nos débats concernant le Plan-cadre d'équipement. La ville et l'État de New York ont fait des offres connexes en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de 37 étages au coin de la 42^e Rue et de la 1^{ère} Avenue devant servir de locaux provisoires pendant la phase de rénovation du Plan-cadre d'équipement. Par la suite, ce bâtiment servira

d'annexe à l'ensemble des bâtiments du Siège de l'ONU en vue de regrouper les nombreuses activités des Nations Unies actuellement situées dans des locaux commerciaux à proximité de l'ONU. Pendant plus de 25 ans, l'ONU paiera un loyer à des taux nettement inférieurs au cours du marché pour de tels bureaux. Après cette période, l'ONU sera non seulement propriétaire du bâtiment en question mais il lui sera également cédé à perpétuité l'usage du terrain sur lequel il s'élèvera. Les offres faites aux niveaux du Gouvernement fédéral, de l'État et de la ville représentent pour l'ONU une série d'engagements financiers qui, pris ensemble, sont un témoignage éloquent de l'appui des États-Unis d'Amérique à l'ONU et à son maintien à New York dans un Siège moderne et sûr.

Nous nous féliciterions de la tenue d'un débat constructif et éclairé sur la question à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. S'il est vrai que nous n'avons pas eu le temps au cours de la présente session de procéder à un examen détaillé et novateur de toutes les mesures qui seront nécessaires pour concrétiser la vision du Plan-cadre d'équipement, c'est avec intérêt que nous attendons la tenue de ce débat à l'automne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

Points 121 (*suite*), **131** (*suite*), **134** (*suite*), **137, 138, 140, 141, 142, 145 a) et b), 146 et 147 de l'ordre du jour**

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/820)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé « Renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/295).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 134, 137, 138, 140, 141, 142, 145 a) et b), 146 et 147 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 121 et 131 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 127 (suite) et 134 (suite) de l'ordre du jour**Gestion des ressources humaines****Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/58/821)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport et sur le projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 10 du même rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/296).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous passons ensuite au projet de décision intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 58/568).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 127 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)**Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/58/582/Add.2)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois

projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 58/297).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution II est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 58/298).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution III est intitulé « Rapports du Bureau des services de contrôle interne ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 58/299).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 134 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 136 de l'ordre du jour**Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/58/822)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/300).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 136 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 137 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/823)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/301).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 137 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 138 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/583/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/259 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 138 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 140 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/584/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/260 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 140 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 141 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/824)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/302).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 141 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 142 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/825)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/303).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 142 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 143 de l'ordre du jour

Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/585/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/304).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi

terminé avec son examen du point 143 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 144 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/826)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite en faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/305).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 144 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 145 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/827)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution est intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite en faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/306).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi

terminé avec l'examen du point 145 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport de la Cinquième Commission

(A/58/828)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 13 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Un vote séparé est demandé sur le quatrième alinéa et sur les paragraphes 3, 4 et 13 du projet de résolution.

Y a-t-il des objections à cette demande? Il n'y en a pas.

Je vais maintenant mettre aux voix le quatrième alinéa et les paragraphes 3, 4 et 13, sur lesquels un vote séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Par 75 voix contre 2, avec 48 abstentions, le quatrième alinéa et les paragraphes 3, 4 et 13 sont maintenus.

[Les délégations de la Bolivie, du Lesotho, des Philippines et de la République démocratique populaire lao ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation de la Roumanie qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc,

Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

Néant.

Par 131 voix contre 2, le projet de résolution est adopté (résolution 58/307).

[Les délégations de la Bolivie, du Lesotho, des Philippines, de la République démocratique populaire lao et de la Roumanie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne au sujet du point 145 de l'ordre du jour.

M. Eljy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur l'adoption de la résolution intitulée « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement » et a voté pour la résolution intitulée « Financement de la force intérimaire des Nations Unies au Liban », sur la base du principe que ma délégation a toujours préconisé, et selon lequel le coût des forces de maintien de la paix des Nations Unies doit être supporté par l'agresseur, qui est à l'origine de la création de ladite Force, conformément aux principes consacrés dans la résolution 1874 (S-IV) du 27 juin 1963 de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi

terminé avec l'examen du point 145 b) de l'ordre du jour et du point 145 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 146 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/829)

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/308).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 146 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/58/830)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/309).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 147 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 165 de l'ordre du jour (suite)

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/589/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/261 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 165 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 167 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/831)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/310).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 167 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 168 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/832)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/311).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 168 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 170 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/833)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/312).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 170 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission
(A/58/571/Add.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution est intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 58/564 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 119 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission.

Point 38 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de Palestine

Lettre datée du 10 juin 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/58/841)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'une lettre datée du 10 juin 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/58/841).

Dans sa lettre, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien informe le Président de l'Assemblée générale de la décision du Gouvernement de la Hongrie de démissionner du Comité à compter du 1er mai 2004.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de la décision du Gouvernement de la Hongrie de démissionner du Comité à compter du 1^{er} mai 2004?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 38 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.